

L'aide personnalisée débute dans les écoles ... le SE-UNSA présent au côté des collègues !

Après avoir été « pressés » par l'administration pour mettre en œuvre l'organisation du dispositif, les collègues vont faire débiter les premières séances d'aide personnalisée. Les difficultés concrètes pressenties par le SE-UNSA, et dénoncées auprès du Ministère dans les discussions de l'an dernier, se font jour.

Le SE-UNSA avait pourtant alerté le Ministère sur les contraintes que cette nouvelle mesure faisait peser sur les collègues et leurs élèves mais aussi sur le fonctionnement de l'école.

Le SE-UNSA s'est battu tout au long des discussions face à la méconnaissance du fonctionnement de l'école, inadmissible mais réelle, des hauts fonctionnaires du ministère. Si beaucoup d'écueils ont pu être évités, il n'en demeure pas moins de réelles inquiétudes quant à l'opérationnalité de cette aide, mais aussi son efficacité réelle. De plus, les remontées du terrain montrent la complexité du dispositif et donc la surcharge de travail que cela entraîne, ce que nous avons dénoncé. Nous l'avons à nouveau fait en audience la semaine dernière.

Depuis l'annonce unilatérale du ministre, il ya un an, de la suppression des cours du samedi matin, le SE-UNSA a agi au plan national pour limiter les conséquences néfastes prévisibles d'une telle décision prise sans aucune concertation préalable, il faut le rappeler. Le SE-UNSA a pris ses responsabilités et a décidé contre vents et marées de défendre la profession.

D'autres ont préféré l'affichage d'une attitude simpliste (et facile) de refus, abandonnant ainsi les collègues.

Si tous les syndicats représentatifs avaient été présents face au ministère pour défendre la profession (et notamment celui qui agite le plus l'action...) nous aurions à coup sûr enregistré davantage de garanties pour les personnels !

Dans le cadre du relevé de conclusions que le SE-UNSA a signé, avec le Sgen-CFDT, le Ministre a dû reculer sur ses mesures les plus négatives : affectation d'autorité des enseignants de maternelle en élémentaire, un volume annoncé de 72h de soutien et en seules actions directes, un modus operandi décrété d'en haut et le même pour tous...

Au plan national, comme au plan départemental, les représentants du SE-UNSA sont intervenus à chaque fois qu'une situation délicate leur était signalée, qu'elle soit le fait d'une administration locale autoritariste ou qu'elle résulte d'une interprétation erronée voire abusive des textes réglementaires.

Ce combat n'est pas derrière nous, bien au contraire !

Nous continuerons à porter auprès des IEN, IA et Ministre les difficultés et les revendications des collègues dans la mise en œuvre de l'aide personnalisée : n'hésitez pas à nous contacter, ne restez pas seuls face à l'administration !